



Divergence avec l'agence immobilière

Par **yoemat**, le **28/11/2009** à **19:39**

Bonjour,
Je suis depuis quelques temps à la recherche d'un terrain pour faire construire. J'en ai visité un par l'intermédiaire d'un constructeur et un deuxième par le biais d'une agence immobilière qui m'a fait signé un papier le jour de la visite soit disant pour prouver au propriétaire qu'elle faisait bien voir son terrain. Suite à cela j'ai fait une proposition de vente par l'intermédiaire de l'agence au propriétaire qui l'a refusé parce qu'il l'a trouvée trop faible et que l'agence ne voulait même pas baisser sa commission (qui est de 4000 euros). Après cela le fils des propriétaires du dit terrain nous a contacté pour nous faire savoir qu'il n'avez pas apprécié du tout la manière autoritaire et directive que l'agence avait eu vis à vis de ses parents pour les obliger à accepter l'offre et qu'à partir de là il voudrait se séparer de cette agence et qu'il voudrait bien nous vendre son terrain en passant directement entre nous et les propriétaires devant notaire mais sans l'agence. Suis je en droit d'acheter ce terrain sans passer par l'agence ? le papier signé le jour de la visite tient il lieu de contrat ? et si oui pour combien de temps ?

Par **francishop**, le **29/11/2009** à **20:03**

Bonsoir,
[citation]"soit disant pour prouver au propriétaire qu'elle faisait bien voir son terrain."[/citation]
Je suis d'accord pour jeter "La Pierre" sur les agences quant elles le méritent (Trop souvent, hélas) Mais pas là.
Le propos est juste. Le bon de visite est un des éléments qui sert à rapporter la preuve de la visite auprès du propriétaire.
Il se trouve une incohérence dans tout ceci. Vous semblez faire cohorte avec le fils du propriétaire pour reprocher à cette agence d'avoir transmis votre offre en essayant de la faire accepter. Il semblerait que c'était ce que vous demandiez.
Les 4 000 € d'honoraires correspondent à quel pourcentage? Et votre proposition était de combien en dessous du prix demandé? Savoir

si même en ne prenant aucune commission, la transaction pouvait se conclure. A moins de rencontrer une agence anti-commerciale, si le terrain vous intéresse vraiment, il semblerait judicieux de leur demander un effort ainsi qu'aux propriétaires. Généralement une réunion des parties arrondi les angles. Cordialement.